|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | RTD.G2 |
| Numéro de poste Sysper: | 416921 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Ann-Sofie RONNLUND  2 trimestre 2023  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Une unité au cœur des politiques, à l’activité stimulante, qui intervient sur les politiques de l’innovation et conduit l’analyse stratégique du programme-cadre de recherche et d’innovation (Horizon Europe) et contribue au développement d’une législation de l’Union favorable à l’innovation. L'unité dirige les analyses d'impact et les évaluations du programme-cadre, conformément au processus "Mieux légiférer" de la Commission. Elle rédige les documents qui en résultent et les Communications de la Commission, en coopération avec les services concernés.

Nous sommes une équipe conviviale et motivée, qui responsabilise ses membres.

En particulier, nous :

• produisons des analyses d'impact du programme-cadre de R&I, à la lumière des réformes structurelles et de la valeur ajoutée de l'action de l'UE ;

• orientons et soutenons les services de la Commission dans l'évaluation des impacts de la législation d'innovation ;

• assurons le suivi des performances des programmes-cadres de R&I, notamment en analysant les progrès réalisés vers la réalisation des objectifs et de l'impact attendu, en relation avec les indicateurs de chemins d’impact clés;

• sommes en contact avec les États membres (réseau d'évaluation de RDT).

**Présentation du poste (nous proposons)**

DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES

Principe d’Innovation:

• Assurer à la Commission et à ses services expertise et conseil quant à la mise en œuvre du Principe d’Innovation;

• Surveillance et analyse, dans et hors de l’UE, des développements technologiques et des politiques ayant un impact sur le lien entre innovation et législation ;

• Analyse et synthèse des facteurs clés et déterminants de l’interactionentre innovation et législation

• Contribuer à la préparation du futur Programme Cadre de Recherche et Innovation (10ème PCRI) du point de vue de l’expérimentation et du lien entre innovation et législation.

• Gestion administrative et documentaire du groupe d’experts sur l’évaluation intérimaire d’Horizon Europe, liaison avec le président du group et les membres.

SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME CADRE POUR LA RECHERCHE ET L’INNOVATION

• Participation aux évaluations de la Commission pour les Programmes Cadres de Recherche et Innovation, Horizon 2020 et Horizon Europe, ainsi que leur rapport annuel de suivi.

• Développement de nouvelles approches de monitorage, pour saisir et mesurer les efforts menés par exemple dans le contexte des missions Horizon Europe.

• Conception et mise en œuvre de nouveaux instruments, méthodologies, approches et techniques d’évaluation nécessaires au développement de politiques de recherche et innovation, fondées sur l’analyse critique des actions présentes et passées, au bénéfice de l’évaluation d’Horizon 2020 et d’Horizon Europe.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

1. Diplôme

- diplôme universitaire ou formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent dans le(s) domaine(s) : Sciences politiques, Économie, Droit & Économie, Statistiques

1. Expérience professionnelle :

Politique de recherche et innovation

Techniques d’évaluation qualitatives et quantitatives

Évaluation de politiques

Méthodologies et instruments d’analyse de politiques

Évaluation de programmes et projets

Analyse Coûts-Bénéfices

Analyse des retours des parties prenantes et des clients

Principe et techniques de monitorage

Développement et suivi d’indicateurs de performance

Méthodes et procédures d’évaluation

Méthodes et outils pour l’analyse d’impact

Impact des politiques, législation et programmes

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches : anglais.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)